



Licenciement sans raison

Par **peck**, le **16/01/2014** à **21:10**

Bonjour ,je suis salariée dans une boîte de rénovation (BTP)au plus bas niveau ,je fais de tout placo carrelage electricite enfin tout ce qui est possible de faire en rénovation. Mon patron achète des maisons et nous faisons des appartements afin qu'il puisse les louer par la suite .je suis en CDI et j'ai appris aujourd'hui par la bouche d'un collègue qu'il voulait me faire sortir .Pour lui je ne suis pas rentable je ne fais pas tout assez vite alors que je suis en gros que manoeuvre .Il ne m'a pas encore dit cela de vive voix..... j'aimerais avoir des conseils à savoir quel sont mes droits dans ce genre de situation car je trouve ça un peu injustifié je suis tjrs à l'heure je fais mon travail aussi bien qu'il m'est possible . Merci d'avance

Par **P.M.**, le **16/01/2014** à **21:42**

Bonjour,

De toute façon, l'employeur devrait respecter la procédure de licenciement en vous convoquant à un entretien préalable au cours duquel je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

S'il devait y avoir licenciement ensuite, il devrait vous le notifier par lettre recommandée avec AR en le motivant par une cause réelle et sérieuse et puisqu'il invoquerait apparemment une insuffisance professionnelle, il faudrait qu'il le fasse reposer sur des éléments objectifs et vérifiables en fonction de votre qualification pour qu'il ne soit abusif...

Cordialement.

P.M.

Infos en Droit du Travail : <http://tedforum.com>